

DECRET N° 2012- 491 DU 10 DECEMBRE 2012

portant nomination de Monsieur **Gbènoukpo Mawuwamè Narcisse KOUTON** en qualité de Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2010-642 du 31 décembre 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2012.

DECRETE :

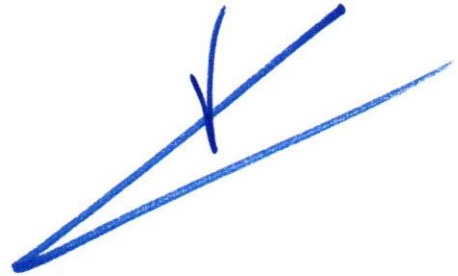
Article 1^{er} : Monsieur **Gbènoukpo Mawuwamè Narcisse KOUTON** est nommé Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle.



Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

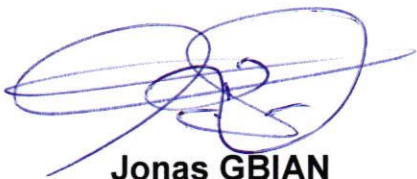
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Réforme
Administrative et Institutionnelle,



Jonas GBIAN



Martial SOUNTON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 PM/CCAPPPDDS 4 MEF 4 MRAI 4 AUTRES MINISTRES 24
SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO1.

